



COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le six mai, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis, sur convocation du trente avril par Monsieur le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT.

Absents : , Monsieur Mickaël NICOD, excusé.

Nomination du secrétaire de séance : Monsieur Martiel CORDIER

Le PV de la séance du 18 Mars 2021 est approuvé avec l'observation suivante : *Monsieur Jean-Paul FEUVRIER souhaite faire apparaître dans les points divers : « Monsieur FEUVRIER demande que le projet d'urbanisme et d'aménagement pour le quartier centre-ville (anciennement établissements FARQUE) soit étendu à l'ancien chantier de stockage de bois de la scierie Buliard »*

PASSAGE A L'ORDRE DU JOUR :

I – Finances :

- Budget 2021 – point sur les dépenses réalisées :

Dans un premier temps, Monsieur le Maire fait la liste des principaux investissements réalisés à ce jour, à savoir : des fenêtres en PVC changées pour le Maison des Associations, des panneaux de signalisation de voirie, une table et des chaises pour le périscolaire, un aspirateur professionnel, un réfrigérateur pour la salle polyvalente, deux défibrillateurs installés respectivement au bâtiment de la mairie et à la salle polyvalente, un placard sur mesure pour la vaisselle de la salle polyvalente.

Dans un second temps, Monsieur le Maire liste les devis en cours pour les travaux qui seront réalisés prochainement : la réfection de la toiture du Maison des Associations, la réfection du sol de la salle du tennis de table (pour un montant de 7295.11 € HT) et le changement des luminaires (pour un montant de 5883.12 € HT), le renforcement de la dalle et la pose de la chaudière à l'église, les travaux du cimetière toujours en cours, la nouvelle plaque et le nettoyage du monument aux morts, la réfection de la terrasse du bâtiment de la Poste.

Puis, Monsieur le Maire détaille les équipements prochainement acquis par la Mairie, notamment : une cuve de 800 litres pour l'arrosage, une borne de distribution de gel hydroalcoolique à pédale, une débroussailleuse, une armoire forte ignifuge pour la conservation des registres administratifs.

Enfin, Monsieur le Maire précise l'avancée des opérations de Voirie pour 2021, à savoir que les voies suivantes sont terminées : rue du Crotôt (y compris l'impasse attenante), la voie communale n° 8 derrière le Prélot, le chemin de la vie des chênes, le pré du Ban, le chemin de la Rattelotte, le chemin vers la Chaux de Trévillers, ainsi que le plateau ralentisseur de la rue des écoles. Il reste les accotements de la route de la chaux. La rue du Kiosque et la rue des Clos Magnins ne pourront être refaites que l'année prochaine au terme des opérations d'assainissement prévues.

- Choix de l'entreprise retenue suite à la consultation pour la réfection de la toiture du Maison des Associations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en principe, un acheteur public peut conclure un marché public sans publicité ni concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT. Or, les articles 131 et 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 ont relevé ce seuil jusqu'au 31 décembre 2022 inclus à 100 000 € HT. Une consultation a été lancée hors procédure auprès des prestataires locaux concernant la couverture et la zinguerie. Les entreprises retenues sont : LOT 1 (Couverture) : CMD Brischoux pour 82 887.50 € HT et LOT 2 (Zinguerie) : Dominik Holup pour 14 730,00 € HT. Le montant total de ce marché hors procédure s'élèvera à 97 671,50 € HT / 117 141.00 € TTC.

II – Urbanisme :

- Liste des DPU :

Section	Parcelle(s)	Localisation	Acheteur(s)	Contenance
AB	237	Rue du Général de Gaulle	Hélène GUYOT et Alexis JAILLOT	7 a 65 ca
AC	75 & 76	13 rue du Professeur Grammont	Mathieu GENIESSE, Fabrice GENIESSE et Romain SIMON	10 a 73 ca & 96 ca
AL	35	28 rue Louis Pergaud	Simon RAPOSO	7 a 79 ca
D	180	La Seignotte	Maxime GAITTET et Iva MEILLEY	71 a 40 ca

III – Voirie :

- Accord de principe sur l'acquisition du lot A0002 de la parcelle AE64 – **délibération n°2021-018** :

Le Maire explique au Conseil Municipal que la parcelle AE64, qui se situe sur le territoire de la commune, est divisée en deux lots : le lot 0001, qui appartient à la Mairie de Damprichard, et le lot 0002, qui appartient au Crédit Agricole. Or, le Crédit Agricole propose de céder son lot à la mairie pour la valeur de l'euro symbolique. Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner un accord de principe à cette acquisition.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord de principe sur l'acquisition du lot 0002 de la parcelle AE64 dans les conditions mentionnées ci-dessus.

IV – Forêt :

- Point sur les ventes en cours :

Monsieur Justin MARGUERON annonce une prévente de bois qui aura lieu le 19 Mai prochain.

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2020, une délibération a été votée par le Conseil Municipal afin de solliciter l'aide de l'ONF dans le cadre d'un projet de transport de bois scolyté dans d'autres régions afin de le vendre, compte tenu de la saturation des scieries locales. Monsieur le Maire présente donc l'avancée du projet à ce jour, à savoir que 3 envois ont été réalisés pour un total de bois vendu de 560.28 m³, facturé 61.47 € le m³ et pour lesquels les frais de coupe et de transport se montent à 44.70 € le m³. De plus, l'Office National des Forêts participe aux frais à hauteur de 18.00 € le m³. Le bénéfice net final se monte donc à **19 484.09 €**, soit un prix de revient 34.78 € le m³.

V – Intercommunalité :

- Comptes-rendus du Conseil communautaire de la CCPM du 25 mars 2021 et du 15 avril 2021 :

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus des Conseils communautaires du 25 mars dernier, reprenant le débat d'orientation budgétaire, et du 15 avril 2021 reprenant le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion, l'affectation des résultats et le vote du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays de Maiche.

- Prise de compétence de la CCPM – organisation des mobilités – **délibération n°2021-019** :

Le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions exposées lors du Conseil Communautaire du 25 mars 2021 concernant la compétence « Organisation des mobilités », compétence facultative des Communautés de Communes.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au transfert de la compétence « Organisation des mobilités » à la Communauté de Communes du Pays de Maiche.

- Parc Naturel Régional : point sur le Questionnaire:

Le Maire présente un questionnaire transmis au Conseil Municipal dans le cadre de la création du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger afin de recenser les priorités institutionnelles et les grands projets impactant pour les communes membres.

Monsieur le Maire propose de murir la réflexion avant de donner une réponse. Les conseillers sont invités à transmettre leurs idées et leurs propositions par mail dans les jours qui viennent.

VI – Personnel :

- Fixation des ratios d'avancement de grade pour 2021 – **délibération n°2021-020** :

Vu le tableau des effectifs en vigueur au 1er janvier 2021, compte tenu de la liste des agents promouvables cette année à l'avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

- Adjoint technique principal de 1ère classe : Ratio = 100 %
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe : Ratio = 100 %

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux proposés ci-dessus.

- Création d'emplois au tableau des effectifs – **délibération n°2021-021** :

Le Maire informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à

temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le tableau des avancements à prononcer pour l'année 2021 suite à l'avis de la Commission du Personnel du 20 avril 2021, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaire).
- 1 emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19.17 heures hebdomadaire.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer les emplois proposés ci-dessus.

- Point sur les agents du périscolaire :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'Isabelle COULOT va être absente pendant 3 semaines suite à une opération du canal carpien. Une solution est en réflexion pour la remplacer pendant l'absence.

Prescille KALI, qui exerçait les missions de renfort périscolaire polyvalent, a trouvé un emploi à temps plein qui n'est pas compatible avec ses horaires à la mairie. Suite à sa démission, un recrutement est lancé pour la remplacer.

V – Questions diverses :

- Point sur la télé médecine :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée du projet de mise en place de la télé médecine.

Le 30/03/2021, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Bouvier, le responsable de la pharmacie des Combes afin de discuter des conditions de mise en place du projet. En effet, le projet inclut une installation de la borne dans les locaux de la pharmacie. Monsieur Bouvier serait formé par la société fabricant la borne afin de pouvoir accompagner le public dans son utilisation. Une convention de mise à disposition est prévue entre la mairie et la pharmacie pour détailler les conditions d'exploitation, d'entretien et de prise en charge de la borne.

Par suite de cette rencontre, une commande est passée le 9 avril 2021 auprès de la société TESSAN pour une souscription à un leasing de 60 mois avec option d'achat. La commande est confirmée par TESSAN le 14 avril pour une livraison prévue entre le 15 et le 25 mai 2021. Au final, le service devrait être disponible pour le public à compter de la fin du mois de mai 2021.

Le coût de l'opération est le suivant :

A l'installation :

Coût d'installation par Tessan 1300,00 € HT / 1560,00 € TTC
Frais de dossier leasing 80,00 € HT / 96,00 € TTC

Du 1er juin 2021 au 31 décembre 2021 :

Loyer mensuel 390 € HT x 7 mois 2730,00 € HT / 3276,00 € TTC
Mensualité approx. assurance 90 € x 7 mois (devis en cours)..... 630,00 € TTC

TOTAL FRAIS / BUDGET 2021..... 4740,00 € HT / 5562,00 € TTC

Monsieur le Maire précise qu'une campagne de communication incluant une distribution de flyers (offerts par le fabricant), un affichage en mairie, une parution sur le site internet, dans le Damprichard Info ainsi qu'une diffusion de l'information par mail aux communes voisines et à la CCPM sont envisagées.

- Demande de subvention tardive – La Cécilia :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis concernant la demande de subvention tardive de la chorale « La Cécilia » pour 2021 due à des circonstances exceptionnelles. Cette demande de subvention se monte à 200.00 €, comme tous les ans. Monsieur le Maire précise que les montants prévus au budget pour les associations sont suffisants pour accorder cette somme. Le Conseil Municipal donne donc un avis favorable à l'ajout de cette association à la liste des subventions versées au titre de l'année 2021.

- Autres points :

BIEN SANS MAITRE :

Monsieur le Maire revient sur la procédure de bien sans maître en cours pour l'annexe du Maison des Associations. Celle-ci a bien avancé et permettrait d'émettre une délibération d'incorporation du bien au Conseil Municipal du mois d'octobre 2021. Compte tenu des délais légaux, la municipalité pourrait disposer du terrain à compter du mois de janvier 2022. Il conviendrait donc de relancer dès aujourd'hui les études pour le périscolaire auprès du cabinet mandaté par la Mairie afin de gagner du temps.

Dans l'attente, une commission périscolaire va être organisée prochainement en présence de tout le Conseil Municipal pour cadrer le projet.

ELECTIONS :

Monsieur le Maire aborde le sujet des prochaines élections. Madame Christine BOUQUIN a proposé de rencontrer le Conseil Municipal le 21 mai à 14 heures afin de présenter son programme politique. Les membres du Conseil Municipal disponibles et intéressés sont invités à y participer.

SALLE POLYVALENTE :

Monsieur Martial CORDIER signale que le béton-empreinte de la salle polyvalente se dégrade.

Monsieur le Maire répond qu'on va prendre quelques photos et le signaler au prestataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.